

Engagement #55 : Engager le dialogue avec la société civile sur les questions de protection des données, pour faire d'un droit individuel un sujet collectif

<p>Date de début et de fin de l'engagement</p> <p>1er octobre 2021 – 30 juin 2022</p> <p>AAI porteuse</p> <p>Commission nationale informatique et Libertés (CNIL)</p>

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La CNIL reçoit plus de 14 000 demandes de plaintes chaque année et ses moyens, s'ils augmentent, permettent difficilement de répondre dans un temps court à autant de questions et de sollicitations individuelles. Elle fait en sorte de répondre au mieux aux besoins du plaignant et, le cas échéant, enclenche des mesures depuis le contrôle jusqu'aux sanctions afin de mettre en conformité les acteurs qui n'auraient pas respecté le cadre.

Les droits individuels ne sont pas que l'affaire de la CNIL ou des seuls individus, ils sont aussi une affaire collective. Chaque pan de la société doit pouvoir se saisir de ces sujets, pour mieux les comprendre et le cas échéant, faire valoir leurs droits.

Si les délégués à la protection des données sont les référents sur le RGPD dans les organisations, la CNIL souhaite encourager le développement et/ou constitution de nouveaux corps intermédiaires de la donnée notamment par la prise en compte de ces sujets par des syndicats, mais aussi les actions des associations, et de l'ensemble de la société civile et des citoyens pourra permettre de renforcer la protection des données et de la vie privée.

Des moyens de faire passer à l'échelle la prise en compte de la protection des données et des libertés dans la société, et en faire un sujet partagé.

Quel est l'engagement ?

Partant de ce constat, la CNIL souhaite engager, dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert, un dialogue avec la société civile sur les questions de protection des données, afin d'accompagner et susciter la création et le développement de corps intermédiaires de la donnée.

Ces actions viseront notamment à réunir des acteurs de la société civile, associations, syndicats, collectifs de citoyens, afin de réfléchir avec eux au moyen de renforcer leurs actions et de contribuer au développement de nouveaux acteurs.

Une série d'atelier d'idéation et de co-construction sera organisée au dernier trimestre 2021 et au premier semestre 2022.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La mission de la CNIL s'inscrit avant tout dans le rôle de « gardienne des droits et des libertés ». Le levier de la CNIL reste la mise en conformité des acteurs (responsables de traitement), que ce soit par ses pouvoirs répressifs, par l'accompagnement des entreprises et administrations, par l'animation du réseau des délégués à la protection des données ou encore par la production des outils qui permettront de mieux prendre en compte le RGPD et les différentes lois applicables, notamment par la société civile.

La CNIL s'engage à organiser une série d'ateliers avec des représentants de la société civile (associations, syndicats, collectifs, etc.) et de la participation citoyenne (civic tech) pour élaborer des axes de développement de la participation et des actions de protection des données et libertés.

La CNIL s'engage à relayer et valoriser les initiatives de la société civile pour la protection des données et des libertés, notamment au travers de son Laboratoire d'innovation numérique (LINC).

La CNIL pourra accompagner ce mouvement par la production de boîtes à outils.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Les ateliers organisés contribuent à la transparence de l'action de la CNIL, ils constitueront des espaces de rencontre et d'échanges avec la société civile, afin de rendre visible et compréhensible l'action de la CNIL, le cadre et le périmètre de son action.

L'engagement vise à développer une forme de participation citoyenne, à susciter la prise en compte de la protection des données et des libertés par toutes les franges de la société civile et des citoyens. Il doit permettre aux citoyens de devenir acteurs aux côtés de la CNIL et des acteurs traditionnels de la protection des libertés.

Informations supplémentaires

L'organisation et l'animation de l'atelier sera assumée par la CNIL, en lien avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Régis Chatellier

Responsable d'études prospectives

rchatellier@cnil.fr